

Les collectivités territoriales et la réduction des risques au quotidien.

Accueil de cet atelier par le Forum Français pour la Sécurité Urbaine.

Qu'elles soient licites ou illicites, les substances psycho actives font partie de nos sociétés.

Aussi, exiger une société sans drogues est illusoire, il nous faut en prendre acte et faire en sorte d'en limiter les effets nocifs pour les personnes, pour les familles et pour nos concitoyens.

Le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, en tant que réseau de villes, et non pas réseau militant, ne prend pas position vis-à-vis du débat actuel concernant la légalisation ou la dépénalisation des drogues, mais il n'est pas exclu d'aborder cette question.

Ces préalables posés, nos villes se trouvent confrontées à une triple problématique en matière de drogues, problématique que je résumerai ainsi :

- l'économie parallèle et les trafics dans nos cités;
- l'impact sur la santé publique ;
- le sentiment d'insécurité induit par ces questions, surtout lorsque ces phénomènes se produisent dans l'espace public.

Notre action sur ce champ d'action publique a pour objectif central de maintenir la cohésion sociale, d'assurer la bonne gestion de l'espace public et le bien être de tous, car nous en sommes les garants sur nos territoires.

Or, dès qu'il est question d'usage de drogues et de conduites addictives, nous sommes directement interpellés, quelle que soit la législation en vigueur dans notre pays. Nous le sommes d'autant plus, que la morale envahit très vite le débat, mettant la question idéologique en avant dans toute démarche entreprise en vue de développer une politique de réduction des risques.

Toute démarche de santé publique doit être fondée non sur l'idéologie mais sur le réalisme et l'analyse des faits, en nourrissant ses réflexions sur les résultats des évaluations produites ces dernières années dans nombre de pays européens, et dont certains représentants sont présents sur ce plateau.

Les questions de sécurité et de santé ne doivent pas être interprétées comme contradictoires et opposées, mais bien comme complémentaires et interdépendantes l'une de l'autre.

Les politiques essentiellement répressives envers les consommateurs se sont révélées clairement inadaptées, elles accentuent la stigmatisation et maximisent les risques, tant pour les personnes que pour la communauté.

Bien que relevant de la compétence des états, les politiques locales sur ces questions de toxicomanie sont reconnues comme étant celles ayant l'impact le plus direct sur la situation en matière de drogues, ce niveau étant pertinent pour la récolte des informations et aussi pour le développement d'expériences novatrices.

Un certain consensus sur ces questions se retrouve dans le Manifeste de Saragosse en 2006 ainsi que dans la déclaration de Vienne en 2010 ou la résolution issue du programme européen D.C.D.II « *Democracy Cities and Drugs two* » en 2011, déclarations auxquelles j'ai eu l'honneur de contribuer et qui illustrent mes positions.

Posons maintenant quelques principes à la fois pour une régulation du phénomène et par souci de pragmatisme.

Je pense qu'un principe humaniste, favorisant une prise en charge des usagers dépendants, doit guider notre réflexion politique et nous éclairer pour le choix de la mise en place d'une politique intégrée de réduction des risques. Lors de nos nombreux déplacements dans les villes européennes du réseau, nous avons constaté que toute politique de prévention doit assumer avec pragmatisme la réalité pointée au début de mon intervention : **la consommation existe et nous devons faire avec.**

L'un de nos enjeux est donc d'agir pour que cette consommation soit la moins dangereuse possible pour l'utilisateur et son environnement, que ce soit celle de l'alcool sur l'espace public, en particulier l'alcoolisation des plus jeunes, ou d'autres produits souvent illicites mais que l'on aurait tendance à banaliser...

Cette politique intégrée va s'orienter vers des actions d'éducation, de prévention, de médiation et de réduction des risques, avec le concours de professionnels intervenants en toxicomanie à disposition de nos villes et en inscrivant ces actions sur le long terme.

Ne nous trompons pas de cible et orientons l'action publique vers la lutte contre les trafics de produits illicites plutôt qu'uniquement vers la répression des usagers.

Soyons pragmatiques : pas de banalisation, mais pas de moralisation.

Il en va de même avec les « **salles de consommation supervisée** » ou « **salles de consommation à moindre risques** » : ayons des objectifs clairs et une méthodologie responsable.

Je vois pour ma part, deux objectifs prioritaires visés par ce dispositif et qui répondent aux principes d'action développés au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine :

- **un objectif de santé publique** : faire en sorte que les usagers aillent mieux, leur proposer une prise en charge sanitaire (amélioration de leur santé, réduction des décès par overdose, lutte contre les infections, réduction des contaminations au VIH, VHC,) et une prise en charge sociale (accès au logement adapté, accès aux dispositifs de substitution à bas seuil et de sevrage et réinscription dans des dispositifs sociaux de droit commun quand c'est possible).
- **un objectif de tranquillité publique** : qui vise à réduire les scènes ouvertes de drogues, les nuisances, les intrusions dans les halls d'immeubles, les seringues abandonnées dans l'espace public, mais aussi à réduire les représentations négatives envers les usagers et ainsi apaiser les relations avec les habitants.

La mise en place de salles de consommation supervisée s'envisage dans le cadre d'un processus encadré, et au nom d'une « **politique globale** » que j'ai appelée **intégrée** : insertion sociale, accès au soin, réduction des risques, réduction des nuisances et lutte contre le sentiment d'insécurité.

Cela demande une méthodologie rigoureuse, un diagnostic préalable, une évaluation précise des objectifs partagés, un accompagnement territorial soutenu et une installation dans la durée.

Je me souviens de cette visite à la ville de LIEGE où un travail éducatif préparatoire d'un an auprès des commerçants, des habitants, des professions médicales et para médicales, des élus locaux et des divers relais d'opinion, en relation étroite avec la police et le parquet...a été le passage obligé pour en garantir la réussite, bien avant son ouverture et dont on peut en mesurer les résultats aujourd'hui.

Cette démarche ne doit pas être fondée sur une posture morale ou idéologique. Elle doit associer l'ensemble des acteurs de la cité : les agences de santé, les services sociaux, la police et la justice, l'éducation, la société civile et les O.N.G. mais aussi les habitants, les riverains de l'implantation de cette future salle de consommation.

Cette pédagogie vise à prévenir le phénomène de rejet bien connu sous le nom de « phénomène Nimby » : « *not in my back yard* » « *pas devant chez moi* ».

Nous, élus locaux, connaissons bien ce phénomène lorsque nous avons à choisir, par exemple, le lieu d'implantation d'un arrêt de bus : tout le monde en veut un dans sa rue, mais pas devant chez soi !!

Aujourd'hui cette question est d'actualité, en France mais aussi dans d'autres pays européens ou ailleurs dans le monde, et elle mérite débat. Voyez la première page du quotidien LIBERATION : « *Yes we cannabis* »...

Mais nous devons aussi dissiper les craintes exprimées par certains sur l'incitation à l'usage et le surcroît d'affluence des usagers sur les lieux d'implantation d'une salle de consommation, en mettant en place une communication transparente et réaliste.

Le débat doit donc être posé politiquement sur les conséquences attendues, tant dans le domaine sanitaire que dans celui de la tranquillité publique et de la cohésion sociale, axe central de notre mandat politique.

- ✚ **Quelles approches souhaitons-nous promouvoir pour une politique européenne et locale en matière de prévention des toxicomanies ?**
- ✚ **Entre santé publique et sécurité publique, comment nos villes peuvent-elles contribuer aux politiques de régulation ?**

C'est un des chantiers que je vous propose d'ouvrir au cours de cette séance.

Bernard RIVAILLE

Maire adjoint de LORMONT (France)

Membre du C.A du F.F.S.U.